Pondération des heures DU DEFLE

L'offre de formation du DEFLE est hors LMD puisque toutes ses formations diplômantes sont des DU. Elle se compose de :

- 4 DU allant des niveaux CECR (Cadre européen de référence pour les langues) du A1 au A2 (ces DU sont semestriels donc sont répétés deux fois dans l'année) : F1N1, f1N2, f2N1, f2N2. Ils sont **tous rémunérés en TD**
- 4 DU allant des niveaux B1 à C2 (ces DU sont semestriels et donc répétés deux fois dans l'année sauf le DUEFF6 qui n'existe qu'au second semestre : DUEF3, DUEFF4, DUEFF5, DUEFF6. Ils sont tous rémunérés **avec une pondération à 1.25** cad dire sur 1 heure d'enseignement, ½ heure en TD et ½ heure en CM).

Ces DU ont été mis en place à partir de 2012 et répondent à une cohérence de l'offre de formation des centres universitaires FLE de France. Démarche initiée par l'ADCUEFE (Association des Directeurs des Centres Universitaires d'Études Françaises pour Étrangers)

Il est proposé de mettre fin à une **situation dérogatoire au principe d'équité de la rémunération** au sein d'un même établissement, entre les enseignants titulaires du DEFLE (MCF, PRAG et PRCE) et les enseignants, enseignants-chercheurs de l'UBM.

En l'état actuel de nos connaissances, la grande majorité des autres centres FLE en France rémunèrent ces cours en heures TD.

Dans un souci d'accompagnement des personnels, il est proposé que cette mesure s'applique de manière progressive

- Année 2019-2020 :

Passer d'une pondération de 1.25 à 1.125 (baisse de pondération de moitié)

- Année 2020-2021 :

Passer d'une pondération de 1.125 à 1

Le respect du nombre d'étudiants dans chaque groupe est inchangé (20 maximum sauf pour les petits niveaux A1 et A2 où l'effectif est plutôt de 16 ou 18).